

Le 22 mars 2002, la Commission indépendante d'experts Suisse Seconde Guerre mondiale (CIE) a publié son rapport de synthèse, avec 25 volumes d'études et de contributions à la recherche. Elle a publié plus de 11'000 pages sur la place financière suisse et les relations économiques extérieures, sur des problèmes encore actuels comme le secret bancaire. Ces analyses permettent de comprendre le passé et le présent, d'autant plus qu'elles se fondent sur des archives de l'économie privée, auparavant inaccessibles à cause du secret des affaires. On y trouve des informations dont l'immense majorité de la population ne pouvait avoir connaissance.

Chargée en 1996 par les autorités fédérales de mener des «recherches historiques et juridiques sur le sort des avoirs ayant abouti en Suisse à la suite de l'avènement du régime national-socialiste », la CIE a reçu un mandat du Conseil fédéral qui dressait une liste d'une vingtaine de problèmes à analyser, dont la

„ *Bedeutung der Flüchtlingspolitik im Zusammenhang mit den wirtschaftlichen und finanziellen Beziehungen der Schweiz mit den Achsenmächten und den Alliierten.*“¹

La CIE n'était pas chargée de ne s'intéresser qu'aux réfugiés juifs ou de dresser des statistiques sur les refoulements en se limitant aux victimes juives.

1

Sur le site <http://www.uek.ch/de/index.htm>, on peut consulter le texte de l'arrêté du Conseil fédéral du 19 décembre 1996:

<http://www.uek.ch/de/auftrag/brb19961219.htm>

« *Historische und rechtliche Untersuchung des Schicksals der infolge der nationalsozialistischen Herrschaft in die Schweiz gelangten Vermögenswerte: Einsetzung der unabhängigen Expertenkommission*“

[...]

2.1.1. Bedeutung des Goldhandels, der Devisengeschäfte, Rolle der Schweizerischen Nationalbank, Rolle der Privatbanken, Bedeutung der Vermögensverwaltung (sowohl von Opfern des Naziregimes wie auch von Deutschen und ihren Kollaborateuren). Wissensstand der Beteiligten betreffend die Herkunft von Vermögenswerten. Transit von Fluchtgeld durch die Schweiz in andere Staaten.

Handel mit Kunstwerken, Schmuck, usw. Umfang und Bedeutung dieses Handels mit Raubgut, Kenntnisstand über die Herkunft dieser Vermögenswerte.

Rolle der schweizerischen Rüstungsproduktion, Übernahme deutscher Betriebe durch schweizerische Unternehmen, namentlich im Rahmen der Arisierungsmassnahmen, Finanzierung der Export/Importgeschäfte.

2.1.2. Staatliche Massnahmen und rechtliche Grundlagen für Wirtschaft und Finanzplatz, soweit sie für diese Untersuchung relevant sind. Diesbezügliche Abkommen der Schweiz zu den Achsenmächten und den Alliierten. Behördliche Massnahmen zur Devisenhandelskontrolle, Bankenaufsicht, politische Kontrolle der SNB, Aus- und Einfuhrkontrollen, Kontrolle des Handels mit Kriegsmaterial.

Bedeutung der Flüchtlingspolitik im Zusammenhang mit den wirtschaftlichen und finanziellen Beziehungen der Schweiz mit den Achsenmächten und den Alliierten.

2.1.3. Massnahmen zur Identifikation, Kontrolle, Rückgabe von Raubgut und Fluchtgeldern, Behandlung der nachrichtenlos gewordenen Vermögenswerte, Behandlung der Vermögenswerte aus den Achsenmächten. Massnahmen zur Rückgabe von geraubten Vermögenswerten an die Eigentümer, bzw. deren Nachkommen/Erben, Definitionen von Anspruchsberechtigungen.

2.1.4. Rechenschaftsberichte der Behörden über ihre Tätigkeit. Offizielle historische Aufarbeitungen, Reaktionen auf ausländische Quelleneditionen.“

A la demande du Conseil fédéral, la CIE a publié un rapport intermédiaire sur les transactions sur or en 1998 et un rapport sur les réfugiés en décembre 1999 (ces deux rapports sont toujours consultables en ligne sur le site de la CIE (www.uek.ch)).

De solides analyses de la politique suisse face aux réfugiés ayant été publiées depuis les années 1950, la CIE a souvent résumé ces travaux antérieurs pour se concentrer sur les aspects encore méconnus et pour accorder une plus grande importance au sort des victimes. C'est ainsi que la CIE cite dans ce rapport intermédiaire des statistiques dressées par Guido Koller, collaborateur des Archives fédérales suisses.² Celles-ci étant auparavant restées peu connues d'une grande partie du public, elles ont d'autant plus attiré l'attention que les échos médiatiques³ du rapport intermédiaire n'ont pas tenu compte du texte rédigé par la CIE et ont laissé croire que tous les fugitifs étaient juifs. Les statistiques constituent une partie des informations sur laquelle la CIE s'est basée pour rédiger ses analyses qui se fondent essentiellement sur des textes écrits (décisions gouvernementales ou administratives, circulaires, lettres, procès-verbaux, notices et autres documents). En considérant l'ensemble de ces sources, la CIE a notamment analysé les années 1938 (*Anschluss*, conférence d'Evian, négociations qui aboutissent au tampon 'J') et 1942 (informations sur la Shoah, fermeture de la frontière, contestations de la politique officielle, etc.), ainsi que les aspects économiques et financiers de la politique d'asile. Les parcours de plusieurs personnes en fuite sont aussi analysés afin de montrer les difficultés rencontrées et la complexité des problèmes. Toutefois, ces analyses sont relativement peu discutées, alors que les statistiques de refoulements de personnes juives suscitent de vives et durables discussions.

En 2002, dans le rapport final, la CIE écrit aux pages 120-121.

„Die Zahlen zu den zurückgewiesenen Flüchtlingen, die wir 1999 gestützt auf frühere Forschungen des Bundesarchivs publizierten, sind in der Folge von verschiedener Seite in Frage gestellt worden. Unbestritten ist die Zahl von 9703 abgewiesenen Flüchtlingen, die namentlich registriert wurden. Die – heute nicht mehr erhaltene – Wegweisungsregistratur war die Grundlage für Carl Ludwigs Angabe von 1957, die Schweiz habe insgesamt rund 10 000 Flüchtlinge weggewiesen. Diese Zahl definiert ein quellenmässig nicht weiter zu diskutierendes absolutes Minimum. Die umfangreichen Recherchen der letzten Jahre haben jedoch gezeigt, dass für die Kriegszeit knapp 24 500 Rückweisungen an der Grenze statistisch belegt sind. Zieht man davon 10 000 namentlich registrierte Personen ab, so bleiben 14 500 anonyme Rückweisungen. Manche Flüchtlinge unternahmen zwei oder mehr Versuche, die Grenze zu überwinden, und wurden schliesslich vielleicht aufgenommen: Dann erscheint dieselbe Person mehrfach in der Wegweisungsstatistik und zugleich in der Statistik der aufgenommenen Flüchtlinge. Andere wurden direkt den Grenzbehörden übergeben, verhaftet und deportiert. Wieder andere wagten keinen zweiten Einreiseversuch, weil sie wussten, dass sie beim nächsten Mal direkt den Grenzbehörden übergeben würden. Um wie viele Personen es sich dabei handelte, kann heute also nicht mehr bestimmt werden. Gerade weil viele Fälle belegt sind, in denen Flüchtlinge ihren Verfolgern ausgeliefert wurden, kann immerhin angenommen werden, dass die Zahl

² Dans le rapport intermédiaire, la statistique de Guido Koller est citée à la page 21 (version allemande): « Für die Zeit von Januar 1940 bis Mai 1945 lassen sich rund 24 500 Wegweisungen an der Grenze nachweisen; die Zahl der tatsächlichen Wegweisungen dürfte höher liegen, angesichts der Quellenlage aber nicht mehr exakt zu berechnen sein. ». On peut lire aux pages 133-134: « Die präziseste Berechnung gelangt zu einer Gesamtzahl von 24 398 Flüchtlingen, deren Wegweisung für die Zeit des Krieges belegt ist. » Aux pages 277-2478, dans la Zusammenfassung, la CIE écrit : « Zudem empfohlen die militärisch Verantwortlichen die konsequente Rückweisung an der Grenze als eine Massnahme, die weitere Flüchtlinge davon abhalten sollte, die Flucht in die Schweiz überhaupt zu versuchen. Aus diesen Gründen stieg die Zahl der Rückweisungen ab August 1942 massiv an und blieb bis zum Herbst 1943 hoch; allein für diesen Zeitraum sind über 5000, für die gesamte Kriegszeit über 24 000 Rückweisungen an der Grenze schriftlich nachgewiesen. »

Le tableau statistique dressé par Guido Koller n'est pas reproduit, mais seulement cité dans le rapport de la CIE, qui a publié des tableaux statistiques sur d'autres aspects de la politique face aux réfugiés.

³ Le même phénomène peut être observé dès le 27 janvier 2013 en constatant l'écho médiatique d'un dossier électronique sur la Suisse et la Shoah mis en ligne par les Documents diplomatiques suisses (DDS) sur le site dodis.ch. Sur ces photographies de 1942 mises en ligne depuis janvier 2011, citées dans le volume XIV des DDS publié en 1997, publiées en 1997 et 1998 dans des livres, citées dans les rapports de la CIE de 1999 et 2002, cf. Sacha Zala, Marc Perrenoud, « Nichts Unbekannteres, als das Bekannte? Anmerkungen zur medialen Resonanz einiger Bilder aus dem e-Dossier zur Shoah der Diplomatischen Dokumente der Schweiz. » In: *Schweizerischen Zeitschrift für Geschichte* (Vol. 63, 2013, Nr.1), S. 96-103.

der statistisch mehrfach registrierten Flüchtlinge nicht sehr hoch ist. Rechnet man damit, dass jede dritte Person zweimal weggewiesen wurde, so entsprechen die 14 500 anonymen Wegweisungen in ihrer Grössenordnung rund 10 000 weiteren weggewiesenen Flüchtlingen. Schliesslich wurden mit Sicherheit nicht alle Wegweisungen registriert. Es ist also davon auszugehen, dass die Schweiz während des Zweiten Weltkriegs über 20 000 Flüchtlinge an der Grenze abgewiesen oder aus dem Land ausgeschafft hat. Zwischen 1938 und November 1944 wurden zudem um die 14 500 Einreisegesuche abgelehnt, die Schutzsuchende bei den Schweizer Vertretungen im Ausland stellten. Wie viele dieser Personen dennoch die Flucht in die Schweiz versuchten und in der Statistik der aufgenommenen oder an der Grenze weggewiesenen Flüchtlinge enthalten sind, ist ungewiss. Die hier erörterte Kritik zur Statistik der anonymen Wegweisungen liesse sich aber auch in gegenteiliger Richtung verwenden: Der Fall einer registrierten anonymen Rückweisung würde dann mehrere Personen, zum Beispiel ein Ehepaar oder eine mehrköpfige Familie, umfassen. Solcherart müsste die Zahl der weggewiesenen Personen die Anzahl registrierter Rückweisungen übertreffen. Doch auch dies ist eine Annahme, die Vermutung bleibt und nicht empirischer Gewissheit entspricht. Mangels Quellen sind exakte Angaben über die Zahl der Flüchtlinge, denen die Schweiz während des Zweiten Weltkriegs die Aufnahme verweigert hat, also unmöglich. Dasselbe gilt auch für die Fluchtgründe, den Glauben, die politische Anschauung, das Alter und das Geschlecht der Zurückgewiesenen. Irrtümlich war da und dort die Rede davon, die Schweiz habe 30 000 jüdische Flüchtlinge zurückgewiesen. Sicher ist, dass es sich bei den bis im Frühling 1944 weggewiesenen Flüchtlingen zu einem grossen Teil um Juden handelte. In den letzten Kriegsmonaten wurden indessen auch etliche Personen zurückgewiesen, die sich mit zweifelhaften Motiven aus dem NS-Machtbereich in die Schweiz retten wollten. Weit wichtiger als die – oftmals in politisch belastender oder entlastender Absicht geführte – Diskussion über die genaue Zahl der zurückgewiesenen Flüchtlinge scheinen uns die Fragen, was die Behörden von den Geschehnissen im Osten Europas wussten, als sie im Sommer 1942 beschlossen, «Flüchtlinge nur aus Rassegründen» seien grundsätzlich wegzuweisen, und warum sie so entschieden.⁴

Le 22 mars 2002, en présentant le rapport final et les 25 volumes, Jean-François Bergier résuma aussi les analyses de la politique face aux réfugiés :

« Comme d'autres historiens avant nous, nous avons dû constater que cette politique fut excessivement restrictive, et qu'elle le fut inutilement. L'incertitude qui règne sur les chiffres et les spéculations auxquelles cette incertitude conduit n'y changent rien: un grand nombre de gens menacés dans leur vie furent refoulés, sans nécessité; d'autres furent accueillis, mais leur dignité humaine ne fut pas toujours respectée. Le courage de quelques citoyens et leur esprit de justice, l'engagement généreux de larges cercles de la population sont venus tempérer la politique officielle. Mais ils n'ont pu l'infléchir. Les autorités savaient pourtant le sort réservé aux victimes. Elles savaient aussi qu'une attitude plus flexible et généreuse n'eût pas entraîné de conséquences insupportables, ni pour la souveraineté du pays, ni pour le niveau de vie, fût-il précaire, de ses habitants. »

Sur la base des archives existantes et de différentes analyses notamment celle de Guido Koller, la CIE a estimé qu'un peu plus de 20'000 personnes ont été refoulées pendant la guerre. Elle a affirmé qu'il était impossible de calculer la proportion de personnes juives parmi celles-ci (cf. pp. 108-109 de la version française du rapport final sur le site de la CIE, www.uek.ch). Ces 20'000 personnes peuvent être juives ou non, adversaires ou partisans de l'Axe ou fuir pour d'innombrables autres motifs. Ce chiffre peut être comparé avec les résultats d'une enquête de la Direction générale des douanes sur l'application de la loi de 1931 sur les étrangers. A la demande conjointe du Département fédéral de l'économie publique et le Département fédéral de justice et police qui veulent "rendre plus sévères les contrôles à la frontière, en vue de se prémunir contre les étrangers sans domicile fixe et sans moyens d'existence qui pénètrent en Suisse", une enquête sur toute la frontière est organisée. Il

⁴ Les publications de la CIE contiennent d'innombrables informations inédites qui n'ont pratiquement pas été commentées. Par exemple dans le rapport final, à la page 176, on peut lire : « Siehe hierzu auch das Tagebuch Wetter: Am 9. März 1943 führte Wetter, Chef des EFZD, mit dem Chef des EMD Kobelt und dem Generaldirektor der Zollverwaltung Gassmann eine Inspektion an der Grenze in Genf durch. Dabei notierte er: «Und doch kommen allmählich junge Franzosen, die nach Deutschland zur Arbeit sollten und immer noch Juden. Die meisten werden heute zurückgewiesen. Aber sie probieren es wieder. Nach dem zweiten Versuch werden sie der französischen Polizei übergeben. An der Stelle der deutschen Posten sind nun alles Italiener getreten. Das Regime derselber ist strenger, man erklärt die früher dagewesenen Deutschen als entgegenkommender und korrekter, haben auch mit der Bevölkerung freundlich verkehrt, während die Italiener sich abschliessen sollen.»

en résulte qu'au cours de la seule année 1932, 16'000 personnes ont été refoulées, sans compter les expulsions par les autorités cantonales.⁵

On pourrait faire une extrapolation en reportant les chiffres de cette enquête exhaustive de 1932 sur la période de la guerre, on obtiendrait ainsi 71'904 personnes expulsées de septembre 1939 à fin avril 1945. La rigueur scientifique et la prudence historiographique dissuadent de faire de telles extrapolations d'une phase historique à l'autre, comme d'un segment de la frontière à l'autre. Toutefois, cette statistique pour 1932 rend d'autant plus vraisemblable les évaluations pour les années 1939 à 1945.

En fait, la Seconde Guerre mondiale doit être analysée dans une plus longue durée, notamment en tenant compte de la rupture provoquée par la Première Guerre. C'est ainsi que le chef de la Division de police Heinrich Rothmund écrit le 27 janvier 1939 :

« Nous n'avons pas lutté depuis vingt ans avec la Police des étrangers contre l'augmentation de la « surpopulation étrangère » (*Überfremdung*), et plus particulièrement contre l'« enjuivement » (*Verjudung*) de la Suisse pour nous voir aujourd'hui imposer les émigrants. » (dodis.ch/14257).⁶

Il voulait ainsi justifier la signature en septembre 1938 de l'accord avec l'Allemagne nazie qui a instauré le tampon « J » sur les passeports des Juifs du Reich.

Depuis la Première Guerre mondiale, les autorités ont développé une politique discriminatoire pour limiter la présence juive en Suisse, considérée depuis 1933 comme un pays de transit qui ne peut pas accueillir les victimes juives des nazis. Sur cette base, l'accord avec l'Allemagne fut négocié et approuvé, tandis que les nazis forçaient leurs victimes juives à émigrer. A partir de l'hiver 1941-1942, ils s'engagent dans l'extermination des Juifs. Des informations assez précises parviennent aux autorités suisses. Des photographies de cadavres extraits de wagons sont envoyées à Berne en mai 1942 (cf. <http://dodis.ch/dds/8>). Néanmoins, la politique gouvernementale reste celle qui est confirmée par la circulaire du 13 août 1942 :

"Ceux qui n'ont pris la fuite qu'en raison de leur race, les juifs par exemple, ne doivent pas être considérés comme réfugiés politiques." (dodis.ch/35326).

Pourtant, cette politique est contestée, comme l'écrit le Département politique fédéral le 17 novembre 1942, car « l'opinion publique suisse, quelle que soit la nuance politique ou sociale, prit parti, souvent sur un ton passionné, en faveur d'un octroi large et généreux du droit d'asile à ces persécutés. » (dodis.ch/12057). La CIE a montré en détails comment l'accueil ou le refoulement est la résultante de multiples interactions entre les autorités (fédérales, cantonales, politiques, militaires), les organisations politiques, humanitaires ou religieuses, les personnalités (éminentes ou discrètes) qui agissent pour les réfugiés. Au cours de l'automne 1942 et à la fin de la guerre, la porte fut ainsi entrouverte. Néanmoins, il fallut attendre juillet 1944 pour qu'une politique plus ouverte face aux Juifs soit officiellement exprimée.

En refusant d'opposer les générations⁷, en évitant de désigner des boucs émissaires⁸ et des héros, la CIE a retracé les activités de parlementaires et d'anonymes qui ont empêché des refoulements.

⁵ PV de la réunion des 27-28.2.1933 convoquée par le Département fédéral de l'économie publique et le Département fédéral de justice et police. Le représentant de la Direction générale des douanes, Samuel Häusermann déclare notamment :

« In der Tat sind vom Zoll 1932 über 16'000 Ausländer mit dem Passvermerk wegen Mittel- und Stellenlosigkeit zurückgewiesen worden, ohne dass sich die Kantons- oder die Fremdenpolizei mit ihnen zu befassen hatten. Es spricht für die richtige Handhabung dieser ziemlich heiklen Abwehr, dass es ohne wesentliches Aufsehen und ohne besondere Reklamationen abgegangen ist. »

BAR, E6351F#1000/1044#25146*

Les chiffres précis sur les "Rückweisungen von unerwünschten Elemente" sont de 15'705 en 1932 et de 998 personnes en janvier 1933.

⁶ Le texte original est le suivant: « Wir haben nicht seit zwanzig Jahren mit dem Mittel der Fremdenpolizei gegen die Zunahme der Überfremdung und ganz besonders gegen die Verjudung der Schweiz gekämpft, um uns heute die Emigranten aufzwingen zu lassen. » Ce document a été publié en 1991 dans le volume XIII des DDS publié sous la direction de Jean-François Bergier. Il est cité dans les rapports de la CIE.

Les lacunes dans les archives sont connues : des refoulements n'ont laissé aucune trace écrite ; des archives ont disparu après 1945 ; même à Genève, c'est seulement à partir de 1942 que les dossiers sont conservés ; les documents disponibles sont trop lacunaires et hétérogènes pour pouvoir dresser des statistiques précises et exhaustives. Des analyses plus détaillées restent possibles et souhaitables. Par exemple, dans sa thèse publiée en 2010 sur la base de documents trouvés dans de multiples archives en Suisse et en France⁹, Christian Favre¹⁰ a analysé notamment le refoulement de républicains espagnols en 1940 et la persistance durable de l'antisémitisme en Suisse. Des chercheurs discrets et réalistes, comme Christian Favre, Philippe Hebeisen¹¹ et d'autres historiens qui n'ont pas travaillé pour la CIE, restent prudents et ne prétendent pas pouvoir élaborer des statistiques sur l'ensemble de la frontière et pendant toute la guerre. La Suisse n'est pas la France de Vichy où les nazis et leurs complices ont dressé des listes pour déporter les victimes juives.

D'autres prétendent pouvoir être plus précis que la CIE accusée d'avoir exagéré. A supposer que le nombre des Juifs refoulés n'atteint que quelques milliers de personnes, ce serait une confirmation de l'analyse de la CIE qui a affirmé que ces victimes auraient pu être acceptées sans risque alimentaire, politique ou militaire pour la Suisse.

Attaché au tableau mythique brossé pendant des décennies, un étrange et hétérogène attelage semble obsédé par la CIE et multiplie les réquisitoires, y compris contre Saul Friedländer¹² historien

⁷ La CIE s'est distanciée de l'attitude d'Edgar Bonjour qui écrit en 1970 : « *Die ganze damalige Generation hat versagt und ist mitschuldig.* », vgl. Schlussbericht der UEK, S. 131.

⁸ La CIE a montré qu'en 1938 (lors des négociations qui aboutiront au tampon J) et en 1942 (lors des débats sur la fermeture de la frontière), la position de Rothmund est complexe, qu'il exprime des scrupules que le Conseil fédéral minimise.

⁹ Christian Favre, *Une frontière entre la guerre et la paix : les échanges au quotidien autour de l'Arc jurassien (1937-1945)*. Neuchâtel : Ed. Alphil - Presses universitaires suisses, 2010.

¹⁰ Lors d'un débat à la radio suisse romande, le 11 février 2013, Christian Favre déclare notamment : « *Ce qui est un peu plus surprenant avec les propos de Monsieur Klarsfeld c'est qu'il part du principe qu'on peut trouver des chiffres exacts, mais on ne les trouvera jamais ces chiffres exacts. Moi, j'ai travaillé ces archives ; j'ai travaillé sur ces documents dans le cadre de ma thèse et il y a tout un tas de documents qui sont manquants ; il y a des espaces sur la frontière où on ne pourra jamais savoir ce qui s'est passé ; il y a des cas où on ne connaissait pas le nombre de personnes qui ont été refoulées ; on n'arrive pas à dire dans les archives si c'était une personne ou si c'était un groupe de personnes ; on ne savait pas leur religion. C'est tous des éléments qui démontrent qu'on ne peut pas aller extrêmement précisément dans les chiffres ; on a plutôt des estimations et, à partir de là, il faut, je pense, prendre un peu de distance avec ces volontés très dures d'avoir une vérité fixe et indéfinie.* »

¹¹ Philippe Hebeisen, *Une histoire de la frontière neuchâteloise durant la Seconde Guerre mondiale : administration et politique face aux réfugiés, Les Verrières, 1939-1945*, Neuchâtel : Alphil, 2007.

¹² Dans sa contribution à la discussion d'aujourd'hui, Ruth Fivaz-Silbermann écrit : « *Ainsi, Saül Friedländer, dans un article paru après la publication du rapport intermédiaire, concluait lui aussi à 24'000 juifs refoulés et déportés. Ses parents ayant été les victimes innocentes de la politique suisse, pris qu'ils ont été dans une véritable machine infernale d'instructions et de contre-instructions, il est normal que son coeur ait parlé autant que son entendement.* ». Elle ne cite ni date ni référence de cet article. En 2000, dans la préface à la publication de Ruth Fivaz-Silbermann, *Le refoulement de réfugiés civils juifs à la frontière franco-genevoise durant la Seconde Guerre mondiale*, Serge Klarsfeld cite à deux reprises Saul Friedländer, p. III et p. VI, en citant *Le Temps* du 11.12.1999. Or, il ne s'agit pas d'un article rédigé par Saul Friedländer qui n'a pas voulu conclure sur une statistique, mais d'un entretien avec un des innombrables journalistes qui se pressaient lors de la conférence de presse de la Commission. Voici un extrait de cet entretien, qui reste en ligne :

http://letemps.ch/Page/Uuid/fda97c50-b272-11dd-b87c-1c3fffea55dc/La_Suisse_avait_une_marge_de_manoeuvre_pour_accueillir_plus_de_refugiés
[...]

[Question]– La Suisse avait donc d'autres choix possibles...

– *Evidemment. La Suisse n'était plus menacée d'étranglement militaire ou économique. Comment mesurer cette marge de manoeuvre? La Suisse n'a pas souffert davantage en accueillant d'autres réfugiés. Les exclus étaient les Juifs. La Suisse reprend le langage nazi. Dès 1938 avec l'introduction du tampon «J», son administration parle d'aryen et de non-aryen. Il y a une adaptation au vocabulaire, aux catégories nazies que l'on ne retrouve pas ailleurs. Cela montre des choix, symboliques, qui font*

mondialement reconnu de la Shoah au niveau européen¹³. En fait, la Suisse n'est pas exceptionnelle, mais c'est un pays européen, avec ses spécificités, avec de multiples facettes, avec ses liens avec d'autres pays, pour le meilleur et le pire. Les analyses historiques doivent permettre de mieux comprendre la complexité du passé et du présent.

mal. En tout cas, d'autres réfugiés non juifs sont acceptés et traités tout à fait différemment. 24 000 à 30 000 Juifs ont été refoulés. L'économie suisse pouvait supporter l'accueil de ces personnes. La marge de manœuvre était considérable. Il se peut que les politiques cantonales étaient l'élément restrictif. C'est le point le moins étudié du rapport pour des raisons d'archives.

– Dans quelle mesure la Suisse a-t-elle permis aux nazis d'atteindre leurs objectifs?

– Il faut être clair. Les Juifs refoulés étaient déportés et assassinés. Et cela, on le savait, en Suisse et ailleurs. C'est pour cela que les gens essayaient de passer désespérément la frontière. Je ne parle pas du sous-fifre, du garde-frontière à Genève ou à Porrentruy: lui, peut-être, ne savait pas. Mais les autorités fédérales et cantonales savaient ce que signifiaient ces refoulements, qu'on renvoyait les Juifs à une mort plus ou moins certaine. Dans ce contexte d'une extermination sans précédent, la Suisse joue un rôle restreint, mais elle joue un rôle. Le rapport parle de contribution intentionnelle ou non de la Suisse. Pour être aussi équitable que possible, je crois que «consciemment» ou non est le mot exact. Les autorités des pays occupés et les neutres se résignaient par indifférence. »

Le texte rédigé par le journaliste comporte une erreur sur les statistiques. Saul Friedländer a plusieurs fois voulu rectifier cette erreur. Il a écrit notamment le 31 août 2001 : « Dans son édition d'aujourd'hui, Le Temps rend compte des travaux de la Commission, mais m'attribue encore une fois une affirmation selon laquelle 24000 réfugiés juifs avaient été refoulés aux frontières suisses. Dans son rapport intermédiaire de décembre 1999, la Commission a écrit que « pour la période de janvier 1940 à mai 1945, on a la preuve que 24500 refoulements ont été opérés à la frontière. » (p. 21 du rapport). Je m'en suis toujours tenu à cette affirmation.

Les documents distribués et les déclarations enregistrées pendant la conférence de presse du 10 décembre 1999 sont à votre disposition pour attester que la Commission a parlé de refoulements et non de refoulés. Elle a aussi indiqué que les destructions d'archives après la guerre et les lacunes de la documentation ne permettent pas de dresser une statistique définitive. Il est en particulier impossible de préciser combien de Juifs se trouvaient parmi les refoulés. Les nuances apportées dans les publications de la Commission sont parfois occultées dans des articles publiés dans la presse. Les polémiques qui ont suivi amènent à préciser certains aspects, mais non à réviser fondamentalement les résultats des recherches. Ceux-ci restent valables et rejoignent d'ailleurs les conclusions de nombreux autres historiens. Il est normal d'affiner et de compléter les analyses de la Commission. Nous souhaitons que la discussion de nos rapports se fonde sur nos publications et non pas sur des articles approximatifs. »

Cette lettre ayant été publiée dans *Le Temps* du 3 septembre 2001, Jean-Christian Lambelet y a répondu par une lettre publiée dans l'édition du 5 septembre 2001. Il y reconnaît que la CIE a écrit que 24'500 refoulements avaient eu lieu comme on peut le lire dans les versions allemande et française du rapport. Toutefois, les traductions en anglais et en italien sont imprécises. La version intégrale de la lettre est consultable sur le site : <http://www.hec.unil.ch/jlambelet/docs.html#rech>. Depuis lors, le rapport final de la Commission et la version définitive du rapport sur les réfugiés ont été publiés. La rigueur scientifique implique de citer, avec précision et références, les textes rédigés par la CIE, par ses membres et collaborateurs et non de se contenter de propos rédigés par des journalistes.

¹³ Cf. notamment son ouvrage : *The years of extermination. Nazi Germany and the Jews 1939-1945*, London: Weinfeld & Nicolson, 2007. Traduit en plusieurs langues, ce livre comporte un index. On peut y consulter les passages sur la Suisse qui est intégrée dans les analyses, à cause du tampon 'J', de la fermeture de la frontière en 1942, des informations sur l'extermination qui parviennent en Suisse, des activités du CICR et d'autres organisations sises en Suisse, etc. Les statistiques sur les refoulements ne s'y trouvent pas.